



# DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DES JEUNES JOUEURS(EUSES) Mise à Jour Décembre 2023



Pour donner suite aux nombreux retours concernant les mouvements et les sollicitations des jeunes joueurs(euses) et en lien avec la mise à jour du Plan Sportif Régional, voici les directives que la Ligue des Pays de la Loire et le Comité souhaitent voir appliquées.

**1 : Les clubs/CTC intéressé(e)s par un ou plusieurs jeunes** pourront passer par le Pôle Formations et le Cadre Technique Fédéral du Comité du club d'origine, chargé de la Formation du Joueur, afin d'échanger sur leur projet et obtenir, si besoin, les coordonnées téléphoniques de l'entraîneur du jeune concerné.

**Le premier contact s'établit d'entraîneur à entraîneur.**

**2 : Les clubs/CTC qui contacteront les entraîneurs** de ces jeunes devront également prévenir les Présidents des clubs d'origine, par lettre ou mail, afin de les informer de leurs démarches et indiquer les éléments qui seront présentés aux familles (Point 3)

**La deuxième étape s'établit de club à club.**

**3 : Le courrier aux familles :**

Le club solliciteur devra envoyer aux parents des jeunes joueurs(euses) concerné(e)s, un courrier présentant les grandes lignes du projet proposé aux jeunes.

Nous vous encourageons à ce que ledit courrier porte sur les points suivants : les noms des personnes à contacter, le nombre d'entraînements par semaine, le nom de l'entraîneur, le niveau de jeu probable, les dates proposées pour l'invitation du jeune à une ou plusieurs séances d'entraînement.

Un point sur la scolarité du jeune sera fait.

En annexe à ce courrier, nous vous invitons à joindre votre projet sportif spécifique pour la catégorie concernée.

**Un contact téléphonique pourra alors s'établir avec la famille.**

**4 : Le retour à tous les acteurs :**

**Le club solliciteur devra effectuer un bilan écrit à tous les acteurs : famille, clubs, entraîneurs et Comité.**

Cette nouvelle étape est essentielle pour assurer une démarche complète et transparente.

**Un bilan écrit à tous**

**5 : Le Comité sera vigilant par rapport aux démarches entreprises** et se réserve le droit de vérifier leur bonne application. Tout manquement d'un club et/ou d'un entraîneur à ces démarches entraînera l'arrêt de ces échanges d'informations.

Afin de suivre au mieux la candidature **des clubs qui déposeront un dossier pour participer au championnat régional**, le Comité de Vendée demande à ces clubs de transmettre à chaque étape la copie de ces documents (*courriers ou mails aux Présidents des clubs d'origine et aux familles*) au Pôle Formations.

#### **6 : Contact direct vers un club :**

En cas de contact direct (parents) pour un joueur(euse) qui souhaiterait muter, vous devez préciser par écrit aux familles qu'ils doivent impérativement en informer leur groupement sportif pour éviter toutes confusions.

#### **7 : Contacts :**

- Comité de Vendée de Basketball :
  - 02-51-44-27-13 - [accueilcomite@basket85.fr](mailto:accueilcomite@basket85.fr)
- CTF Responsable de la Formation du Joueur(euse), Florent DAHERON :
  - 06-10-04-34-70 - [fdaheron@basket85.fr](mailto:fdaheron@basket85.fr)

#### **Résumé :**

- 1. Le premier contact s'établit d'entraîneur à entraîneur.**
- 2. La deuxième étape s'établit de club à club.**
- 3. Courrier complet aux familles**
- 4. Un contact téléphonique pourra alors s'établir avec la famille.**
- 5. Un bilan écrit à tous**

Vous pouvez visionner les liens ci-dessous.

- <https://www.youtube.com/watch?si=NzXE3O-wN-nGVzJi&v=IuT6IRWe75U&feature=youtu.be>
- <https://www.youtube.com/watch?v=yQHswOCYEHY>
- <https://www.youtube.com/watch?v=d55zcDtMbgs>